

**Compte rendu de séance**  
**Séance du 13 Mars 2017**

Le 13 mars 2017 à 20H15, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

**Présents** : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BRANCHU Nathalie, BRUNEAU Léa, GAUTIER Laurence, LAURENT Patricia, PROD'HOMME Muriel, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, LEGENDRE Olivier, RICOT Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOYSIE Gilles à M. DENIS Jean-Yves

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 09/03/2017

**Date d'affichage** : 09/03/2017

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture du MANS le : 14/03/2017 et publication ou notification

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FORGEARD Cédric

**Objets des délibérations**

Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire - 15-2017-03-13

ASSAINISSEMENT : compte administratif 2016 - 16-2017-03-13

ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2016 - 17-2017-03-13

ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2016 - 18-2017-03-13

ASSAINISSEMENT : Tarifs - 19-2017-03-13

ASSAINISSEMENT : budget primitif 2017 - 20-2017-03-13

CCAS : compte administratif 2016 - 21-2017-03-13

CCAS : compte de gestion 2016 - 22-2017-03-13

COMMUNE : compte administratif 2016 - 23-2017-03-13

COMMUNE : compte de gestion 2016 - 24-2017-03-13

COMMUNE : affectation du résultat 2016 - 25-2017-03-13

Taux d'imposition - 26-2017-03-13

Tarifs du cimetière - 27-2017-03-13

Participation au fonctionnement de l'école - 28-2017-03-13

Ligne de trésorerie - 29-2017-03-13

COMMUNE : budget primitif 2017 - 30-2017-03-13

**Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire**

réf : 15-2017-03-13

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
05 – 2017	DIA 2_NAGATIVE	-	Parcelle AB 46 située 46 Rue Nationale	-
06 – 2017	Devis 4	ADEQUAT	MAIRIE – Matériel informatique	2 647,20 €
07 – 2017	Devis 5	MANU ELEC	2 Allée Hermitage – Réparation plomberie	616,49 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil municipal prend acte.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## **ASSAINISSEMENT : compte administratif 2016**

réf : 16-2017-03-13

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2016 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

### Exploitation

Recettes : 38 848,44 €

Dépenses : 27 651,08 €

**Excédent de clôture : 11 197,36 €**

### Investissement

Recettes : 22 817,95 €

Dépenses : 20 199,43 €

**Excédent de clôture : 2 618,52 €**

Hors de la présence de M. Jean-Yves DENIS, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service d'assainissement.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## **ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2016**

réf : 17-2017-03-13

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## **ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2016**

réf : 18-2017-03-13

Consécutivement aux dispositions du plan comptable M49, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre d'une année donnée, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section d'exploitation. Sur ces bases, et selon la présentation type suggérée par le Ministère de l'Intérieur, le Maire propose au Conseil municipal l'affectation suivante des résultats de l'exercice :

I- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de 76 783,33 € se décomposant ainsi :

**a) Au titre des exercices antérieurs**

(A) Excédent : **65 585,97 €**

**b) Au titre de l'exercice arrêté**

(B) Excédent : **11 197,36 €**

**c) Soit un résultat à affecter**

(C) = (A) + (B) : **76 783,33 €**

II- Considérant, pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 73 000 €.

III- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

**Solde d'exécution de la section d'investissement :**

(D) = **18 933,90 €**

IV- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice soumise à votre approbation est donc la suivante :

**a) Besoin à couvrir (D) : néant.**

**b) Solde (C) - (D) : 76 783,33 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat (76 783,33 €) à l'excédent d'exploitation reporté (002).

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## **ASSAINISSEMENT : Tarifs**

réf : 19-2017-03-13

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs en vigueur depuis 2011 pour le service d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité atteinte, décide de maintenir les tarifs en vigueur depuis 2011 soit :

- Taxe de raccordement à 1 070,00 €
- Forfait sur le branchement à 18,15 €
- Forfait sur le m<sup>3</sup> d'eau consommé à 0,76 €

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

**ASSAINISSEMENT : budget primitif 2017**

réf : 20-2017-03-13

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : **115 783,33 €**Dépenses et recettes d'investissement : **126 717,23 €**

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 arrêté comme suit au niveau du chapitre pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
<b>RECETTES</b>			<b>DEPENSES</b>		
Chapitre 70	Prestation de services	24 000 €	Chapitre 011	Charges à caractère général	1 000 €
042	Amortissements	15 000 €	Chapitre 66	Charges financières	7 000 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 783,33 €	042	Amortissements	25 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>115 783,33 €</b>	023	Virement à la section d'investissement	82 783,33 €
			<b>TOTAL</b>		<b>115 783,33 €</b>

INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
<b>RECETTES</b>			<b>DEPENSES</b>		
040	Amortissements	25 000 €	Chapitre 23	Immobilisations en cours	101 717,23 €
021	Virement de la section d'exploitation	82 783,33 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 933,90 €	040	Amortissements	15 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>126 717,23 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>126 717,23 €</b>

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)****CCAS : compte administratif 2016**

réf : 21-2017-03-13

Sous la présidence de M. Thierry RICOT, 1er adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif CCAS 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 1 395,23 €

Dépenses : 1 009,99 €

**Excédent de clôture : 385,24 €**

Hors de la présence de M. Jean-Yves DENIS, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2016.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## **COMMUNE : compte de gestion 2016**

réf : 24-2017-03-13

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## **COMMUNE : affectation du résultat 2016**

réf : 25-2017-03-13

Les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation. Il apparaît notamment que le besoin de financement de section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre d'une année donnée, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement. Sur ces bases, et selon la présentation type suggérée par le Ministère de l'Intérieur, le Maire propose au Conseil municipal l'affectation suivante des résultats de l'exercice :

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 311 357,05 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs : (A) Excédent : 129 830,89 €

Au titre de l'exercice arrêté : (B) Excédent : 181 526,16 €

Soit un résultat à affecter : (C) = (A) + (B) : 311 357,05 €

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2016 portant dissolution du CCAS au 31 décembre 2016,

Vu le résultat de fonctionnement 2016 du CCAS de 385,24 € d'excédent,

Vu le résultat de fonctionnement antérieur du CCAS de 1 013,33 € d'excédent,

Il convient d'intégrer les résultats de ce budget annexe au budget principal.

Le résultat à affecter est donc ainsi corrigé :

Au titre des exercices antérieurs : (A) Excédent : 130 844,22 €

Au titre de l'exercice arrêté : (B) Excédent : 181 911,40 €

Soit un résultat à affecter : (C) = (A) + (B) : 312 755,62 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du compte administratif : (D) Déficit = 156 704,45 €

Solde des restes à réaliser en investissement : (E) Excédent : 12 700,00 €

Le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat comme suit :

**Besoin à couvrir : (F) = (D) + (E) : 144 004,45 €** pour couvrir le besoin de financement en investissement

**Solde : (C) – (F) = 168 751,17 €** en excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver l'affectation du résultat avec l'intégration du résultat du budget annexe du CCAS dissout au 31 décembre 2016 soit :

- 144 004,45 € au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

- 168 751,17 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

### **CCAS : compte de gestion 2016**

réf : 22-2017-03-13

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

### **COMMUNE : compte administratif 2016**

réf : 23-2017-03-13

Sous la présidence de M. Thierry RICOT, 1er adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Recettes : 688 116,67 €

Dépenses : 506 590,51 €

**Excédent de clôture : 181 526,16 €**

#### Investissement

Recettes : 130 623,45 €

Dépenses : 133 611,78 €

**Déficit de clôture : 2 988,33 €**

Hors de la présence de M. Jean-Yves DENIS, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Taux d'imposition**

réf : 26-2017-03-13

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition en vigueur depuis 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de maintenir les taux d'imposition en vigueur soit :

- Taxe d'habitation : 15,66 %
- Taxe foncière sur le foncier bâti : 22,30%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 35,33%

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Tarifs du cimetière**

réf : 27-2017-03-13

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs du cimetière en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de maintenir les tarifs en vigueur soit :

- Concession trentenaire : 80 €
- Location d'une case à urnes pour 20 ans (renouvelable par dizaine) : 600 €

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Participation au fonctionnement de l'école**

réf : 28-2017-03-13

Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les participations au fonctionnement de l'Ecole :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de maintenir les participations au fonctionnement de l'Ecole soit :

- 35 € par élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (140) soit 4 900 € pour l'achat de fournitures scolaires.
- 5,50 € par élève de maternelle au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour l'achat de jouets de Noël.

Les subventions fixes sont également reconduites :

- Fonctionnement de la Coopérative scolaire : 160 €
- Transports scolaires : 500 €
- Spectacle de Noël : 400 €

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## Ligne de trésorerie

réf : 29-2017-03-13

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € aux conditions du contrat actuel. Il précise qu'à ce jour cette ligne de trésorerie n'est pas utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € aux conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné de mars 2016 (- 0,23 %) + 1,50 % soit à 1,27 % au 29 avril 2016
- Prélèvement des intérêts : trimestriellement à terme échu par le principe du débit d'office
- Commission d'engagement : 0,50 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Frais de dossier : néant
- Minimum de tirage : 7 600 € sans aucun frais de mise à disposition
- Déblocage des fonds : par le principe du crédit d'office
- Calcul des intérêts : sur 365 jours

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

## COMMUNE : budget primitif 2017

réf : 30-2017-03-13

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 845 251,17 €**

**Dépenses et recettes d'investissement : 650 204,45 €**

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 arrêté comme suit au niveau du chapitre pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
RECETTES			DEPENSES		
Chapitre 70	Produits des services et du domaine	60 500 €	Chapitre 011	Charges à caractère général	159 200 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	390 000 €	Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	282 000 €
Chapitre 74	Dotations et participations	164 500 €	Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	56 505 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	60 000 €	Chapitre 66	Charges financières	30 000 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	1 500 €	Chapitre 014	Atténuations de produits	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>676 500 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>529 705 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	168 751,17 €	042	Amortissements	25 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>845 251,17 €</b>	022	Dépenses imprévues	20 546,17 €
			023	Virement à la section d'investissement	270 000 €
			<b>TOTAL</b>		<b>645 251,17 €</b>



INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
RECETTES			DEPENSES		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	167 004,45 €	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 000 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	187 700 €	Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	20 000 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 €	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	123 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>355 204,45 €</b>	Chapitre 23	Immobilisations en cours	259 000 €
040	Amortissements	25 000 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	73 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	270 000 €	<b>TOTAL</b>		<b>478 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>650 204,45 €</b>	020	Dépenses imprévues	15 500 €
			001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	156 704,45 €
			<b>TOTAL</b>		<b>650 204,45 €</b>

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 22:00

En Mairie, le 23/03/2017

Le Maire

Jean-Yves DENIS

